



Avancement d'échelon des certifiés 2014-2015

CAPA du 6 janvier 2015

Face au décrochage salarial, la revalorisation financière des carrières des enseignants reste une urgence. La réalité présente de nos salaires est affligeante : avec un point d'indice dont la valeur relative ne cesse de baisser depuis plus de 20 ans, gelé depuis le 1er juillet 2010, nous sommes parmi les enseignants les moins bien payés des pays de l'OCDE : « refonder l'école », c'est aussi respecter les personnels qui l'animent au quotidien, pas seulement les recteurs ! Pour le SNES-FSU, cette revalorisation doit s'entendre sous toutes ses formes : tant salariale que du point de vue des conditions de travail –il en va de la reconnaissance professionnelle des enseignants en poste, mais aussi de la perte d'attractivité de nos métiers, soulignée par une préoccupante crise de recrutement. Pour exiger des rémunérations et carrières à la hauteur de nos qualifications et de notre rôle dans une future « société de l'intelligence », le SNES-FSU continue à mobiliser la profession et à organiser le rapport de force avec l'employeur. C'est tout le sens de l'appel à la grève de la FSU le mardi 3 février.

GRÈVE
le 3 février avec la
FSU
Pour nos salaires
et nos conditions
de travail

En ce qui concerne les opérations examinées par cette CAPA, rappelons que les enjeux financiers de l'avancement d'échelon sont considérables : les 11 échelons de la classe normale se parcourent en 20 ans au grand choix et 30 ans à l'ancienneté avec au final un différentiel salarial de près de 180 000 euros pour une carrière de 40 annuités ! De tels écarts rappellent à tous ceux qui glosent sur l'intouchabilité des fonctionnaires que le « mérite » est déjà largement partie prenante de notre évaluation... et que le litige sur les modalités de notre évaluation est loin d'être soldé. Pour le SNES-FSU, ce dossier doit être ouvert sereinement, dans un état d'esprit opposé à celui affiché par l'ancien ministre. En effet, l'évaluation ne doit pas plonger les personnels dans une concurrence mortifère pour le travail collectif des équipes pédagogiques. D'où la revendication d'une déconnection de l'évaluation et de l'avancement d'échelon : il faut mettre fin, dans les promotions d'échelon, aux trois rythmes d'avancement et garder le rythme le plus favorable (inconcevable ? C'est pourtant le cas pour les chefs d'établissement et les IPR !). Les élus SNES-FSU ont fourni un important travail de préparation et de vérification des opérations, qui concernaient près de 3000 certifiés de l'académie. À cet égard, les fiches syndicales que vous avez été nombreux à nous adresser se sont avérées un outil précieux pour assurer un suivi efficace. Les barres de promotion, c'est-à-dire le barème (note adm./40 + note péda./60) nécessaire pour être promu cette année, s'établissent comme suit :

BARRES DE PROMOTION 2014-2015

Accès à l'échelon	Traitement net zone 3 MGEN	Grand choix				Choix			
		Note	Ancienneté de corps	Ancienneté d'échelon	Date de naissance	Note	Ancienneté de corps	Ancienneté d'échelon	Date de naissance
5	1691,55 €	75.20	1a00m00j	01a08m00j	22/04/1985				
6	1724,79 €	80.00	6a00m00j	02a02m20j	30/11/1982	76.60	7a00m00j	02a06m00j	20/11/1981
7	1828,21 €	83.50	9a00m00j	2a00m00j	10/04/1982	80.30	10a02m05j	02a07m02j	26/03/1976
8	1961,17 €	85.00	11a00m00j	2a06m00j	26/04/1973	82.44	1a00m00j	02a04m23j	21/09/1971
9	2094,13 €	86.80	16a00m00j	2a00m00j	05/05/1973	84.00	16a00m00j	03a04m00j	14/01/1975
10	2260,33 €	88.80	20a00m00j	2a06m00j	01/04/1970	85.90	15a00m00j	03a01m07j	28/04/1966
11	2430,23 €	89.00	22a00m00j	2a08m13j	11/11/1965	86.00	26a00m00j	03a09m00j	27/11/1964

Traitement net zone 3 MGEN : - Classe normale : Ech 3 : 1595,53 € ; Ech 4 : 1643,53 €.
- Hors classe : Ech 5 : 2566,88 € ; Ech 6 : 2736,77 € ; Ech 7 : 2891,89€.

Les commissaires paritaires certifiés du SNES-FSU :

Alain Galan, Jean-Pierre Laugier, Coline Rozerot, Frédéric Negrel, Didier Giauffer, Céline Szczyglak, Nelly Guittard, Pascal Chaumard, Fabienne Gauci, Abdellah El Ouarrag, Catherine Verduci, Christophe Ricerchi, Mélanie Faivre, Laurent Liens, Marie-Anne Hory, Serge Muller, Geneviève Clerc, Bruno Deroch.